



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

## 12 décembre 2023

#### Délibération du CA n° 2023/33

Objet: Contrôle interne

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 215;

Vu l'arrêté d'application du 17 décembre 2015 fixant le cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable;

## Rapporteur:

Madame Barbara CHECCHIN, Agent Comptable du Crous Clermont Auvergne.

# Délibération :

Le contrôle interne est approuvé à l'unanimité

#### Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : 28

Quorum: 10

Nombre de participants au vote : 25 dont 9 procuration(s)

Contre: 0
Abstention: 0
Pour: 25

Clermont-Ferrand, le 12 décembre 2023 Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.